

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DICOM 7 Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition « Pompiers de Paris, notre mission : sauver ».

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de prêt d'œuvres avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO